

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 13 (1884)

Heft: 11

Artikel: Au début du semestre d'hiver

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040068>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices
DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 fr. 50 cent. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 20 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Tanner, à Hauterive, près Fribourg ; ce qui concerne les abonnements, à M. Collaud, instituteur, à Fribourg.

SOMMAIRE. — *Au début du semestre d'hiver. — Histoire de la pédagogie (suite). — Partie pratique (leçon de lecture). — Circulaire du préfet de la Gruyère. — Correspondances. — Poésie. — Avis. — Chronique.*

AU DÉBUT DU SEMESTRE D'HIVER

Avec le mois de novembre s'ouvre le semestre d'hiver, d'où dépend, pour une large part, la force ou la faiblesse de l'école.

L'instituteur se dit qu'il a devant lui six mois pendant lesquels les enfants assisteront régulièrement à ses leçons, qu'il importe beaucoup de bien commencer cette reprise des cours, qu'il doit prendre toutes les mesures pour assurer à son école des progrès marquants.

Le maître évite les jours précédents toute dissipation désordonnée, toute fatigue excessive qui ne serait pas justifiée, afin de se trouver dans une disposition favorable pour la réouverture de son école.

Pour donner les leçons dès le premier jour d'une manière complète, pour ne pas être obligé d'avoir recours à la *lectio brevis* « leçon écourtée », il veillera à ce que rien ne fasse défaut à l'école, à ce que toutes les prescriptions du règlement soient rigoureusement observées.

Rappelons-nous certaines dispositions du règlement scolaire du canton de Fribourg, qui, je le dis en passant, est encore en vigueur jusqu'à ce qu'on en ait établi un autre.

L'ordre du jour et le tableau indiquant la tâche journalière de chaque cours en particulier seront affichés dans la salle d'école. (D'après art. 18 du Règlement scolaire.)

Le matériel de l'école doit être mis au complet, s'il ne l'est pas encore : deux tableaux noirs, compas, grande règle et mètre, tableau intuitif des poids et mesures, boulier-compteur, cartes, livres, etc. (Art. 18, 22.)

« En règle générale », l'instituteur, grâce aux avances faites par la commune, aura procuré, afin de le fournir aux élèves, tout le matériel nécessaire aux études primaires « tels que : livres,

cahiers, papier, plumes, encre, ardoises, crayons, règles, etc. » (Article 32.)

Le maître sait qu'il a peu fait encore, lorsqu'il s'est occupé du côté matériel de l'école. Après avoir mûrement réfléchi, il déterminera quelles branches accessoires il peut enseigner avec fruit à ses élèves, ou bien il jugera qu'il doit, vu la faiblesse actuelle d'un certain nombre d'élèves du cours supérieur, se contenter des objets d'enseignement indispensables.

S'inspirant de la section II du chapitre III du Règlement, l'instituteur dévoué, pour ne pas marcher à l'aventure, aura établi son programme pour les trois cours et pour toutes les branches qu'il a à enseigner. C'est là un travail d'une souveraine importance ; il a bien, j'en conviens, ses difficultés ; car, pour le faire, on doit consulter tout à la fois et l'état de chaque cours de l'école et les exigences de la loi. Si le maître éprouve de la peine à concilier ces deux choses, pourquoi ne demanderait-il pas conseil à l'inspecteur scolaire, qui connaît les besoins de son école aussi bien que lui, qui peut lui donner d'utiles directions, l'aider et l'éclairer de ses conseils dans cette tâche laborieuse.

L'élaboration du programme ne suffit pas. Le maître d'école qui a à cœur l'accomplissement de ses nobles fonctions, aura consacré quelques jours des vacances à se rappeler les meilleurs procédés, à étudier les parties difficiles des objets d'enseignement et surtout à préparer les leçons de choses.

Les registres devront être prêts et contenir le nom de tous les enfants qui doivent fréquenter l'école. (D'après art. 81.)

Il aura établi aussi le programme des cours de perfectionnement, ainsi que la liste des jeunes gens qui doivent assister à ces cours.

S'il a des fonctions accessoires, comme celle de secrétaire communal, etc., l'instituteur aura mis son protocole au courant, afin d'être le moins possible distract de l'école à laquelle il doit vouer tous ses soins.



HISTOIRE DE LA PÉDAGOGIE¹

LUTHER, SES AMIS ET SES CONTEMPORAINS

(Suite.)

Nous n'avons point à faire ici l'histoire de la Réforme, de son établissement et de ses conséquences ; cela rentre dans le domaine de l'histoire générale.

Pour ne pas nous écarter du but de cet ouvrage, nous nous bornons exclusivement à rapporter les faits de cette époque qui concernent la pédagogie.

Comme nous l'avons démontré précédemment, la vie intellec-

(1) Voir *Bulletin pédagogique* de 1884, p. 71.